

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 31 MARS 2009 à 20 h

Conseillers municipaux absents et excusés : néant

Secrétaire de séance : M. Patrick GACHON

Observation sur le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal :

de M. Jean-Philippe REPIQUET :

A la page 10, à l'avant dernière ligne : il fallait lire « servant à calculer l'indemnité » et non le « salaire ».

I. COMPTES DE GESTION ET ADMINISTRATIF 2008 POUR LA COMMUNE ET LE C.C.A.S :

APPROBATION :

- du Compte de Gestion 2008 de la Trésorerie (pour le C.C.A.S et la Commune)

- du Compte Administratif 2008 (pour le C.C.A.S et la Commune).

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du Compte Administratif 2008 (identique au Compte de Gestion 2008 de la Trésorerie) du C.C.A.S de VIRIEU, puis de la Commune de VIRIEU :

- Pour le Centre Communal d'Action Sociale :

Section de Fonctionnement :

Total des dépenses de fonctionnement : 5 649.17 €

Total des recettes de fonctionnement : 7 408.86 €

Section d'Investissement :

Total des dépenses d'investissement : 0

Total des recettes d'investissement : 0

- Pour la Commune :

Section de Fonctionnement :

Total des dépenses de fonctionnement : 627 232.14 €

Total des recettes de fonctionnement : 725 232.61 €

Section d'Investissement :

Total des dépenses d'investissement : 173 981.95 €

Total des recettes d'investissement : 309 359.11 €

Le Compte de Gestion 2008 et le Compte Administratif 2008 du C.C.A.S et de la Commune sont adoptés à l'unanimité par le Conseil Municipal.

II. EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2009 :

* Pour le C.C.A.S et la Commune :

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du projet de Budget Primitif 2009 pour le C.C.A.S de VIRIEU, puis pour la Commune :

- pour le C.C.A.S :

Section de Fonctionnement :

Dépenses :

Charges à caractère général : 3 000 € ; autres charges de gestion courante : 6 000 €.

Total des dépenses de fonctionnement : 9 000 €.

Recettes :

Excédent antérieur reporté : 3 811 € ; produits des services : 500 € ; dotations et participations : 2 189 € ; autres produits de gestion courante : 1 000 € ; produits exceptionnels : 1 500 €.

Total des recettes de fonctionnement : 9 000 €.

Section d'Investissement : néant.

Le Budget Primitif 2009 du C.C.A.S est voté à l'unanimité.

- pour la Commune :

La Commission des Finances s'est réunie le mardi 24 Mars 2009, en présence de M. le Percepteur.

Rappel des taux des contributions directes 2008 versées par les administrés :

Taxe d'habitation : 4.22 %

Foncier bâti : 12.60 %

Foncier non bâti : 29.15 %

Taxe professionnelle : 8.58 %

Sur l'état des 4 taxes (imprimé 1259 Mi) transmis par les services fiscaux, le montant pour 2009 des contributions directes est de : 217 644.00 €. (pour 2008, était de : 202 197.00 €).

Le Maire indique que ces taxes n'ont pas augmenté depuis 6 ans. VIRIEU a pris un certain retard par rapport à d'autres communes qui ont augmenté les taxes plus régulièrement. Cela s'en ressent au niveau des subventions versées par l'Etat.

Le Maire évoque une augmentation de 10 % des 4 taxes, ce qui représenterait une recette nouvelle de 21 700 € environ.

En fonction du nombre de contribuables, la moyenne obtenue (par contribuable) serait de : 8.92 € pour la taxe d'habitation ; 14 € pour la taxe foncière, 1.45 € pour le foncier non bâti.

Michel DIZIN demande si ces 10 % d'augmentation seraient pour rattraper le retard ou pour financer de nouveaux projets.

Le Maire répond à la fois l'un et l'autre.

Un débat s'engage entre Michel DIZIN et le Maire.

Michel DIZIN indique qu'il faut se méfier de certaines communes qui sont plus riches ; la comparaison avec d'autres communes doit être prise avec précaution, il a toujours été partisan d'une augmentation lissée des taxes. Mais pour cette année, c'est beaucoup trop. C'est une année difficile.

Le Maire répond que 10 % permettraient d'obtenir une plus grande capacité d'autofinancement.

Il précise que depuis la réunion de la commission des finances, une modification est à apporter à la prévision budgétaire concernant les taxes additionnelles de droits de mutation :

+ 25 000 € environ.

Michel DIZIN pense que des économies peuvent être faites en dépenses de fonctionnement, et qu'il conviendra d'expliquer aux administrés pourquoi il est nécessaire d'augmenter les impôts.

Marie-Agnès TOURNON rappelle que lors de la réunion de la Commission des Finances, certains membres avaient soutenu l'idée qu'une augmentation des impôts permettrait vraiment de faire une réserve afin d'envisager des gros projets, type : traversée de Virieu, restauration de la salle des fêtes...

Gilles PONCHON demande à l'assemblée si une augmentation de 5 % des taxes sur deux années ne serait pas préférable.

Pour clore ce débat, un vote à bulletin secret est proposé, avec pour les quatre taxes communales 2009, les taux suivants :

0 ; 2.5 % ; 5 % ; ou 10 %.

OBJET : AUGMENTATION DES TAUX D'IMPOSITION DE 5% EN 2009 :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la dernière réunion, il avait proposé de débattre sur une éventuelle augmentation des quatre taxes d'imposition pour orienter les simulations budgétaires 2009. Par voix prépondérante du Maire, le conseil municipal avait souhaité une hausse des quatre taxes ; la dernière augmentation datant du 31.03.2003.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que lors de la préparation du Budget Primitif 2009, la Commission des Finances était favorable à une augmentation des 4 taxes d'imposition, dont le taux serait décidé lors de la réunion du Conseil Municipal du 31 Mars 2009.

Cette majoration des taux permettrait la réalisation de certains travaux aux bâtiments et d'augmenter la capacité d'autofinancement communal.

Un vote à bulletin secret est organisé pour déterminer le taux d'augmentation :

Pour une augmentation de 2.5 % : 4 voix

Pour une augmentation de 5 % : 6 voix

Pour une augmentation de 10 % : 5 voix

Le Conseil Municipal, décide donc une augmentation de 5 % des taux d'imposition pour l'année 2009, soit :

- Taxe d'habitation : 4.43 % au lieu de 4.22 %

- Foncier bâti : 13.23 % au lieu de 12.60 %

- Foncier non bâti : 30.61 % au lieu de 29.15 %

- Taxe Professionnelle : 9.01 % au lieu de 8.58 %.

Ce qui représente une recette supplémentaire de : 10 887 €. L'état de notification des taux d'imposition de 2009 des 4 taxes directes locales, imprimé n° 1259 Mi sera modifié en conséquence.

DETAIL DU BUDGET COMMUNAL 2009 :

Donné par le Maire :

Section de Fonctionnement :

Dépenses :

Charges à caractère général : 246 859 € ; charges de personnel : 220 700 € ; atténuation de produits : 50 € ; dépenses imprévues de fonctionnement : 5 000 € ; virement à la section d'investissement : 152 572 € ; autres charges de gestion courante : 265 358 € ; charges financières : 20 000 € ; charges exceptionnelles : 1 000 €.

Total des dépenses de fonctionnement : 911 533 €.

Recettes :

Excédent antérieur reporté de fonctionnement : 202 317 € ; atténuation de charges : 1 000 € ; opérations d'ordre entre section : 5 000 € ; produits des services : 12 300 € ; impôts et taxes : 265 027 € ; dotations et participations : 357 884 € ; autres produits gestion courante :

68 000 € ; produits financiers : 5 €.

Total des recettes de fonctionnement : 911 533 €.

Section d'Investissement :

Dépenses :

Solde d'exécution d'investissement reporté : 42 883 € ; dépenses imprévues d'investissement : 10 000 € ; remboursement d'emprunts : 69 000 € ; immobilisations incorporelles : 50 486 € ; immobilisations corporelles : 36 700 € ; Immobilisations en cours : 208 045 €.

Total des dépenses d'investissement : 417 114 €.

Recettes :

Virement de la section de fonctionnement : 152 572 €. Dotations fonds divers réservés : 87 544 € ; subventions d'investissement : 20 224 € ; emprunts et dettes assimilées : 156 774 €.

Total des recettes d'investissement : 417 114 €.

Le conseil municipal examine le détail des participations aux groupements intercommunaux, article 6554 du budget où a été prévue la somme de : 155 000 €.

La liste des subventions aux Associations sera examinée lors d'un prochain conseil municipal. La somme de 28 000 € a été prévue à l'article 6554.

Avant d'entériner le vote du budget, le Maire demande s'il y a des remarques, des observations, des questions sur cette proposition budgétaire.

Michel DIZIN souhaite revenir sur l'article 6531 du chapitre 65 concernant les indemnités des adjoints. Il indique que le mois dernier, la délibération prise par l'assemblée sur l'augmentation des indemnités des adjoints, pourtant adoptée à l'unanimité, n'a pas été comprise. Si cette augmentation est maintenue, il ne votera pas le budget, par rapport aux concitoyens, c'est un problème d'éthique morale.

Raoul TARTAIX indique qu'il n'avait pas compris que l'indemnité des adjoints était au taux maximum.

Le maire répond et donne son avis : cette augmentation a été validée par délibération, elle est effective. Elle correspond à une indemnisation du temps passé par les élus, et il est pleinement satisfait de l'engagement de ses adjoints. Ils participent à de nombreuses réunions, et notamment, ont obtenu satisfaction au Comité de lignes SNCF puisque deux trains s'arrêtent à nouveau à la gare de Virieu...

Il souligne que les Adjoints ne perçoivent pas l'indemnité au maximum mais un taux de 90 %, puisque les 10 % restants et 10 % de l'indemnité du maire sont reversés pour calculer l'indemnité du conseiller municipal chargé des affaires sociales.

L'Association des Maires de France préconise la reconnaissance du droit à l'indemnité maximum prévue par la loi pour garantir aux élus locaux une juste compensation des charges et des pertes de revenus liées à l'exercice de leurs fonctions.

Le maire donne ensuite lecture à l'assemblée d'un courrier que lui a adressé cette semaine Michel DIZIN à ce sujet.

Le maire demande alors au Conseil Municipal s'il y a des élus qui souhaitent remettre en cause la délibération votée le mois dernier concernant les indemnités des adjoints.

Un vote à bulletin secret est organisé :

Résultat du vote :

Oui : 4 voix Non : 11voix.

La délibération du 24 Février reste en l'état.

Listing des travaux d'investissement prévus en 2009 :

A la gendarmerie : changement chaudière, réfection d'une salle de bains

A la poste : changement du brûleur

Aménagement du cimetière : columbarium

Aménagements des locaux Cté Communes (rue de Barbenière) : C.C.A.S, bureaux, salle de réunions... à l'étage : réhabilitation d'un appartement et d'un studio.

A l'ancienne mairie : chenaux ; démolition ex local croix rouge, aménagement parking.

A l'église : restauration de la 2^{ème} statue de la vierge et d'un vitrail.

Au stade : réaménagement de l'aire de jeux, achats de nouveaux jeux. (30 % de la dépense sera prise en charge par la commune de PANISSAGE). Reprise de l'éclairage public.

A plancharnier : pose d'un poteau incendie ; table d'orientation. Achats tables, matériel pour aire de pique-nique.

Aménagement vers la roue à aubes, point camping-car.

Urbanisme : révision du P.O.S ; élaboration du P.L.U, zonage d'assainissement, numérisation du cadastre.

Le projet des vestiaires a été abandonné pour 2009. Un appel d'offres vient d'être lancé par la Cté de Communes pour l'agrandissement de la halle de sports avec des vestiaires, un boulodrome et une salle culturelle.

La mise aux normes de la salle des fêtes est une priorité. Un dossier a été remis à M. MION avec les conclusions de la Commission de Sécurité. Un rendez-vous a lieu sur place lundi.

Vote et approbation du Budget Primitif 2009 par le Conseil Municipal :

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 15

Pour : 12

Contre : 3

Abstention : 0

III. URBANISME ET CONSTRUCTION :

Gilbert PONCET indique au Conseil Municipal que l'enquête publique pour la révision du P.O.S aura lieu du 27 Avril au 27 Mai 2009. M. BLANCHARD, Commissaire Enquêteur, tiendra deux permanences en mairie : les mardi 5 et 26 mai de 9 h à 12 heures.

* **Permis d'Aménager** : nouveau permis déposé le 19.03.2009 par M. BLANC Michel, Bouygues Immobilier, Agence Dauphiné, 55 Boulevard des Alpes à 38240 MEYLAN. Lotissement « Les Tournelles », sur les parcelles E 429-463-464-465-466-467-468 = 22 453 m2. (14 lots d'habitations individuelles).

Zone au P.O.S : NAb et UBb. Une partie du terrain est située dans le périmètre du château. La passerelle créée aura 3.00 m de large et 10 mètres de long.

Les demandes de consultation ont été faites auprès des différents services : eau + assainissement, EDF, Architecte des Bâtiments de France et Conseil Général.

Avis favorable à envoyer.

* **Déclaration d'Intention d'Aliéner** :

- reçue le 24 Mars 2009 du Cabinet d'urbanisme REYNARD SARL CAUPERE, 41 rue du Lac à 69422 LYON CEDEX 03, concernant la propriété de la S.C.I du Vallon, 106 rue du Vallon de Lamartine à VIRIEU (pharmacie), cadastrée section AB n°414 = 1416 m2.

Acquéreurs : M. et Mme CAPRON Philippe, domiciliés à LE PIN, isère.

Prix de vente : 450 000 €, étant précisé que cette vente est liée à la vente de l'officine de pharmacie pour un prix de : 1 187 000 €.

La commune n'entend pas exercer son droit de préemption.

* **Réhabilitation ancienne gendarmerie** : rue de la gare. Le projet initial de 16 appartements type 3 est abandonné. Un autre projet est à l'étude.

IV. VOIRIE :

Henri RIVIERE : la visite des chemins a été faite le 20 Mars par la Commission Voirie.

La D.D.E va établir des devis pour différents travaux :

- à la route de Mallein : rénovation ;
- au chemin de l'Homnézy : rénovation ;
- au chemin de la Combe Mounard : le talus se creuse. Ce chemin sera renforcé avec du tout venant., car problème du passage des animaux.
- la partie de la voie communale de la maison George à la maison Quinquinet sera regoudronnée.
- pour le parking de la montée du château : un devis a été demandé à l'entreprise GACHET pour des bordures à placer et goudronnage.
- projet d'un parking par rapport à la proposition du Centre de Soins : pour le stationnement de 20 à 25 voitures.

L'aménagement vers la roue à aubes est commencé : terrassement, réfection du talus, escalier, bordures, caillasse, tout venant...

Aménagement du point de vue sur Virieu (pif-paf).

V. BATIMENTS :

Gilles BREDA informe l'assemblée de la réception d'un contrat de l'association OSEZ pour l'emploi de M. Franck VENET au service technique de la mairie, du 17 Mars 2009 au 29 Mai 2009. M. VENET a déjà été employé à la mairie à la fin 2008. Le conseil municipal délibère et approuve ce contrat de mise à disposition.

OBJET : APPROBATION CONTRAT DE MISE A DISPOSITION CONCLU PAR L'ASSOCIATION OSEZ POUR M. FRANCK VENET DU 17.03.2009 AU 29.05.2009 :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 9 Septembre 2008 approuvant le contrat d'emploi de M. Franck VENET à compter du 15 Septembre 2008, puis les délibérations des 21 Octobre et 18 Novembre 2008 prolongeant ce contrat jusqu'à la fin novembre 2008.

Compte tenu de plusieurs travaux de maçonnerie à réaliser : réfection de murs de bâtiments communaux..., le Maire indique qu'il a reçu un nouveau contrat de mise à disposition de l'Association OSEZ, pour M. Franck VENET, qui a donné toute satisfaction lors de ses précédentes missions. Ce contrat est établi pour la période du 17 Mars 2009 au 29 Mai 2009.

Le Conseil Municipal, après études et délibérations et à l'unanimité :

- DONNE son accord pour recruter par l'intermédiaire de l'Association OSEZ, M. Franck VENET, domicilié à ST DIDIER DE BIZONNES, Isère,
- APPROUVE le contrat de mise à disposition pour la période du
- 17 Mars 2009 au 29 Mai 2009,
- AUTORISE le Maire à signer le dit contrat et toutes les pièces se rapportant à ce dossier,
- INDIQUE que les crédits nécessaires au paiement seront prélevés à l'article 6218 du Budget Primitif 2009.

Travaux d'aménagement mairie et bureaux annexes : une demande de subvention avait été envoyée à M. le Député au titre de la réserve parlementaire. Les crédits 2009 étant déjà utilisés, sur la demande de M. COLOMBIER, un dossier a été transmis au sénateur : Bernard SAUGEY pour l'octroi d'une subvention au titre de la réserve parlementaire 2010.

Par courrier, le sénateur réclame une nouvelle délibération du CM (avant le 1^{er} Octobre 2009) sollicitant une subvention exceptionnelle du Ministère de l'Intérieur sur les crédits 2010.

Une attestation de non commencement des travaux devra également leur être envoyée en fin d'année.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUPRES DU MINISTERE DE L'INTERIEUR POUR DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT, ISOLATION THERMIQUE ET RENOVATION DE LA MAIRIE ET BUREAUX ANNEXES.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des importants travaux d'aménagement, d'isolation thermique, de rénovation et création de bureaux annexes, tels qu'ils ont été définis avec la Commission des Bâtiments pour la mairie de VIRIEU et annexe dans les anciens locaux de la bibliothèque :

A la mairie :

La création d'une grande salle de réunions de 35 m², la réfection du bureau du Maire et la création d'un bureau pour les adjoints, la création d'un bureau pour le secrétaire de mairie, une grande salle de réception avec hall d'accueil pour le public, la sécurisation des lieux, le remplacement des volets et fenêtres, une salle d'archives à réaménager au 1^{er} étage.

Estimatif de ces travaux :

Montant H.T : 131 278.00 €, soit 157 008.49 € TTC.

A l'annexe (anciens locaux de la bibliothèque) :

L'aménagement d'un bureau et d'une réserve pour le CCAS, l'aménagement d'une salle d'attente, d'un bureau pour le conciliateur, permanences du conseil général et sécurité sociale. (La salle d'attente sera commune). L'aménagement d'une salle de réunion à vocation associative et culturelle.

Estimatif de ces travaux :

- Bureau CCAS : montant H.T : 8 714.00 €, soit 10 421.94 € TTC.

- Salles d'attente, bureau permanences et salle de réunion : montant H.T : 21 979.00 €, soit 26 286.88 € TTC.

Total général de ces travaux H.T : 161 971.00 € (cent soixante et un mille neuf cent soixante et onze euros) soit un total TTC de : 193 717.31 €.

Compte tenu de l'importance de ces travaux de réaménagement de la mairie et ses annexes, le Conseil Municipal, à l'unanimité, et en plein accord avec le Maire :

- SOLLICITE auprès de M. Bernard SAUGEY, Sénateur de l'Isère, une subvention aussi élevée que possible, compte tenu des faibles ressources communales.

VI. COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS :

* Commission Culturelle : Raoul TARTAIX informe l'assemblée que le Concert de Danyel WARO donné le 19 mars dernier à la salle des fêtes a connu un grand succès : 117 entrées.

Il rappelle que cette année, la fête de la musique se tiendra tout au long de la journée du 21 Juin. Il reste à finaliser le programme.

* Commission Affaires sportives et Animations : Franck LEWILLON et Gilles PONCHON.

- Comité organisation Comice de Virieu : Gilles PONCHON, tient à remercier particulièrement Melle Olivia GUTTIN qui a rejoint la commission communale d'animations. Une association a été créée pour l'organisation du Comice Agricole, le bureau est mis en place. La prochaine réunion est prévue le 24 Avril 2009 à 20 h 30 mn à la salle des fêtes.

- Slalom automobile : il aura lieu le 14 Juin. Une première réunion pour l'organisation a eu lieu le 26 Mars 2009. Le rallye club de la Bourbre compte de nouveaux membres.

Comme à l'accoutumée, des arrêtés seront pris pour la déviation de la circulation et les barrières nécessaires seront retenues dans les communes environnantes. La commission Affaires Sportives et Animations aide le Rallye Club de la Bourbre à l'organisation ce week-end là.

* Commission A.E.F : Marie-Agnès TOURNON indique qu'à la dernière réunion, une proposition de réunions de quartiers a été faite concernant les aménagements.

Les jeux pour l'aire de jeux au stade ont été livrés, mais un souci avec le toboggan : problème de malfaçons. Il doit être changé prochainement.

Vers l'ancienne scierie, il est prévu la pose d'un lutrin pour expliquer l'historique et le fonctionnement de la roue à aubes. Louis FOURNIER a autorisé la commission à utiliser ses documents.

* C.C.A.S : Jean-Philippe REPIQUET informe le conseil que le CCAS ayant adhéré à la Banque Alimentaire, des aides alimentaires peuvent être allouées à des personnes domiciliées en dehors de la commune.

Une « rando patates » est organisée le dimanche 26 Avril au profit du CCAS. Deux marches de 8 et 18 km sont prévues, suivies d'un repas chaud à la salle des fêtes, ou à emporter.

Jean-Philippe REPIQUET remercie l'association du comice pour l'organisation de la buvette.

* Commission Informations Communication : Bénédicte HABIB indique à l'assemblée que le site Internet de la commune est en ligne depuis quelques jours.

Le projet de dépliant sur Virieu est en cours. Pour le prochain bulletin municipal, les articles et photos des associations sont à transmettre par mail avant le 30 Avril 2009.

VII. QUESTIONS DIVERSES :

- Dossier personnel communal :

Le mois dernier, le conseil municipal a délibéré pour créer le poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} Classe pour Damien CHEVALLIER.

Toutes les formalités étant effectuées pour le nouveau grade, le conseil municipal délibère pour supprimer l'ancien poste d'adjoint technique de 1^{ère} Classe.

OBJET : SUPPRESSION DU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 1^{ère} CLASSE POUR M. DAMIEN CHEVALLIER :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 24 Février 2009 créant le poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} Classe pour M. Damien CHEVALLIER, à compter du 1^{er} Mars 2009.

Toutes les formalités de ce dossier d'avancement de grade étant effectuées : déclaration de création du grade sur le site Internet du Centre de Gestion ; réception du récépissé, arrêtés portant tableau d'avancement et de nomination dans le grade supérieur pris, il convient de supprimer le poste d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe que détenait M. Damien CHEVALLIER jusqu'alors.

Le Conseil Municipal, après étude du dossier de cet agent, à l'unanimité, et en plein accord avec le Maire :

- DONNE son accord pour la suppression du poste d'Adjoint Technique de 1^{ère} Classe au 1^{er} Mars 2009.

- Collège Ravier à MORESTEL : une convention de cession de matériel à titre gratuit a été envoyée en mairie, pour une sauteuse basculante et deux feux vifs.

Le conseil municipal délibère pour approuver cette convention. Une copie de la délibération leur sera adressée.

OBJET : APPROBATION CONVENTION DE CESSIION DE MATERIEL A TITRE GRATUIT :

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a reçu dernièrement du Collège F.A RAVIER, place du Champ de Mars à 38510 MORESTEL, une convention de cession de matériel dont il n'a plus l'usage, à titre gratuit au profit de la mairie. Il s'agit d'une sauteuse basculante et deux feux vifs.

Monsieur le Maire informe l'assemblée, qu'après approbation et signature de cette convention ; ce dossier sera examiné par leur conseil d'administration le 23 Avril prochain.

Le Conseil Municipal, ayant pris connaissance du dossier, après études et délibérations, et à l'unanimité :

- APPROUVE cette convention de cession de matériel à titre gratuit,
- AUTORISE le maire à la signer,
- REMERCIE vivement le Collège F.A RAVIER pour ce don de matériel à la mairie.

- Remboursement A.G.F : un chèque de 2 626.42 € a été adressé en mairie, suite aux dégâts aux feux tricolores le 10.12.2008. Le conseil municipal délibère et approuve ce remboursement.

OBJET : APPROBATION REMBOURSEMENT DES ASSURANCES A.G.F POUR DOMMAGES AUX FEUX TRICOLORES, RUE DE BARBENIERE LE 10.12.2008 :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le 10 Décembre 2008, un véhicule de la Sté Plex avait reculé malencontreusement contre les feux tricolores situés, face à la Cté de Communes, rue de Barbenière. Un constat à l'amiable avait été complété en mairie, et deux devis de réparations réceptionnés. L'un de l'entreprise Trafic Lacroix pour changement du matériel endommagé et l'autre de l'entreprise Sobeca pour l'installation des nouveaux feux tricolores.

La mairie a réglé le montant total des factures correspondantes qui s'est élevé à 2 626.42 €.

Monsieur le Maire indique qu'il vient de recevoir des assurances A.G.F où est assurée également la Société PLEX, un chèque de remboursement de 2 626.42 €.

Le Conseil Municipal, ayant pris connaissance du dossier, et après délibérations, et à l'unanimité :

- ACCEPTE le remboursement des assurances A.G.F s'élevant à

2 626.42 € en règlement des dommages aux feux tricolores situés rue de Barbenière,

- AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Le présent chèque de 2 626.42 € sera encaissé à l'article 791 du Budget Primitif 2009.

Ecole Stéphanie de Virieu : les maires des communes du S.I.V.U des écoles et les délégués des commissions scolaires se réuniront lundi prochain avec l'O.G.E.C pour discuter ensemble de l'emploi qu'occupe actuellement Mme BIN, salariée de la commune. Elle fera valoir ses droits à la retraite le 31 décembre prochain. La commune n'a plus la compétence scolaire. L'O.G.E.C devra à l'avenir financer un poste d'ATSEM et assumer les charges de chauffage. Qui va assurer le financement et comment se fera la répartition ? C'est un débat que les élus des communes auront le 6 Avril avec l'O.G.E.C.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire prononce la levée de la séance à 0 h 15 mn.